

COMMUNE DE PLATS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes de la commune. .

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des intérêts des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 570066,71 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à rembourser.

Les salaires représentent 26,75% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 398936,34 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : 230634 €
- Les dotations versées par l'Etat : 177633,34 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 40413,37 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges à caractère général	136159,39	Excédent brut reporté	
Charges de personnel	169081,84	Recettes des services	40413,37
Charges de gestion courante	46122,22	Impôts et taxes	303954
Intérêts des emprunts	39194,93	Dotations et participations	177633,34
Charges exceptionnelles	240	Autres recettes de gestion (loyers)	39830,33
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	7666,51
Dépenses imprévues		Recettes financières	4,02
Total dépenses réelles	390798,38	Autres recettes	565,14
Dotations amortissements	8137,96	Total recettes réelles	570066,71
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	398936,34	Total général	570066,71

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation 13 %
 - Taxe foncière sur le bâti 18 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 78,82 %

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Du remboursement du capital des emprunts.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, au renouvellement du parc informatique de l'école...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	98808,83	FCTVA	20531
Travaux de bâtiments	12711,72	Excédent fonctionnement année N-1	156164,87
Travaux de voirie	22112,62	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	3936	Taxe aménagement	30574,4
Sanitaires	25467,60	subventions	8764,43
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7957,36	Emprunt	
Matériel + logiciel compta	6659,4	Produits (écritures d'ordre entre section)	8137,96
Total général	177653,53	Total général	224172,66

c) Les principaux projets réalisés en 2020 sont les suivants :

- Installation des toilettes sèches : ouverture retardée pour cause de Covid -
- Voirie : Reillier, Chabalettes, Route de St Romain
- Bâtiment : Portes et fenêtres mairie, cantine, salle des fêtes...
- Columbarium : finition en cours
- Passage de l'éclairage public en LED

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : accessibilité 4912,9 €
- de la Région : sécurité incendie 3851,53 €
- du Département :
- Autres :

III. Informations particulières

En 2020 la crise sanitaire a engendré des dépenses non prévues :

- + 25 % en produits de nettoyage malgré les 2 mois de confinement
- Besoins supplémentaires de ménage depuis octobre recrutement CDD pour 8h hebdomadaires

Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / habitant : 467 €

Impositions directes / habitant : 270 €

Conclusion :

Cet exercice 2020 a débuté avec :

Un excédent de fonctionnement de 156164,87 €↓ intégré aux recettes d'investissement 2020

Un déficit d'investissement de 88812,60 € comblé par une partie de l'excédent du budget assainissement (192299,51 € que nous devons reverser en totalité à L'Agglo suite au transfert de la compétence...)

Affectation du résultat 2019 résultant de la délibération du 28 mai 2020 approuvée par l'ancienne municipalité.

L'exercice 2020 est clôturé avec :

Un excédent de fonctionnement de 171130,37 €

Un solde positif d'exécution en investissement de 46519,13 €

Nous avons reporté le versement des excédents du budget assainissement en 2021 avec un étalement de janvier à avril.

L'attribution du résultat 2020 sera faite par délibération avant le vote du budget pour pour bien affecter les sommes en fonction des besoins.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Plats le 23 mars 2021

Le Maire,
Guislain BERNARD